



Délégation ANCREAI Lorraine
 1 rue du Vivarais - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
 Tél. 03.83.67.65.23
 Courriel : delegation.lorraine.ancreai@gmail.com



CREAHI Champagne-Ardenne
 Cité Administrative Tirlet - Bât. III
 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
 Tél. 03.26.68.35.71 - Fax : 03.26.68.53.85
 Courriel : creahi.ca@wanadoo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin individuel à retourner impérativement
 à la Délégation ANCREAI Lorraine avant le 26 septembre 2011

METZ

20 & 21 octobre 2011

CENTRE DES CONGRÈS

9^{èmes}
Journées
Nationales
des services pour les personnes
adultes handicapées

L'habitat, enjeu de la participation sociale des personnes en situation de handicap

Foyers de vie,
 Foyers d'hébergement,
 FAM, MAS, SAMSAH
 SAVS, SAAD, SSIAD ...

Vers une diversité des modes d'habitat pour une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap

Congressiste

Mme/Melle/M.

NOM

PRÉNOM

FONCTION

TÉL.

FAX

E-MAIL

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE

ADRESSE COMPLÈTE

CP

VILLE

Inscription (1 bulletin par personne)

• **Participation au congrès (incluant les déjeuners des 20 & 21 octobre, (le spectacle musical et le cocktail du jeudi 20 octobre) :**

- 400 € 360 € (à partir du 3ème inscrit par établissement. Merci de joindre tous les bulletins ensemble.)
 470 € (à partir du 15 juillet 2011)

• **Inscription à l'atelier du Jeudi 20 octobre 2011 à 14h00**

- 1) Les enjeux d'un déménagement
 2) Articuler l'offre de services
 3) Appartement de transition & développement des compétences
 4) Du projet de vie de la personne à sa mise en œuvre
 5) Habitat en milieu ordinaire
 6) Les MDPH :
 pôles-ressources pour une meilleure participation sociale

• **Inscription à l'atelier du Vendredi 21 octobre 2011 à 9h00**

- 1) Les enjeux d'un déménagement
 2) Articuler l'offre de services
 3) Appartement de transition & développement des compétences
 4) Du projet de vie de la personne à sa mise en œuvre
 5) Habitat en milieu ordinaire
 6) Les MDPH :
 pôles-ressources pour une meilleure participation sociale

Règlement

- Par chèque - Veuillez trouver ci-joint un chèque de _____ € (à libeller à l'ordre du CREAHI Champagne-Ardenne)

Annulation

Les annulations formulées par écrit avant le 8 octobre 2011 donneront lieu à un remboursement, déduction faite de 40,00 euros. Après cette date le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacement de participants formulés par écrit seront admises.

à _____ le _____

SIGNATURE